Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_075-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.075

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_075-DE

Fougères Agglomération **2026.075**

2026.075 - Zone d'activités de la Rouillais - Vente d'un terrain

Une antenne relais est implantée dans la ZA de la Rouillais à Louvigné du Désert depuis 1999. Cette antenne est située sur la parcelle H1182, anciennement H779, actuellement propriété de Fougères Agglomération.

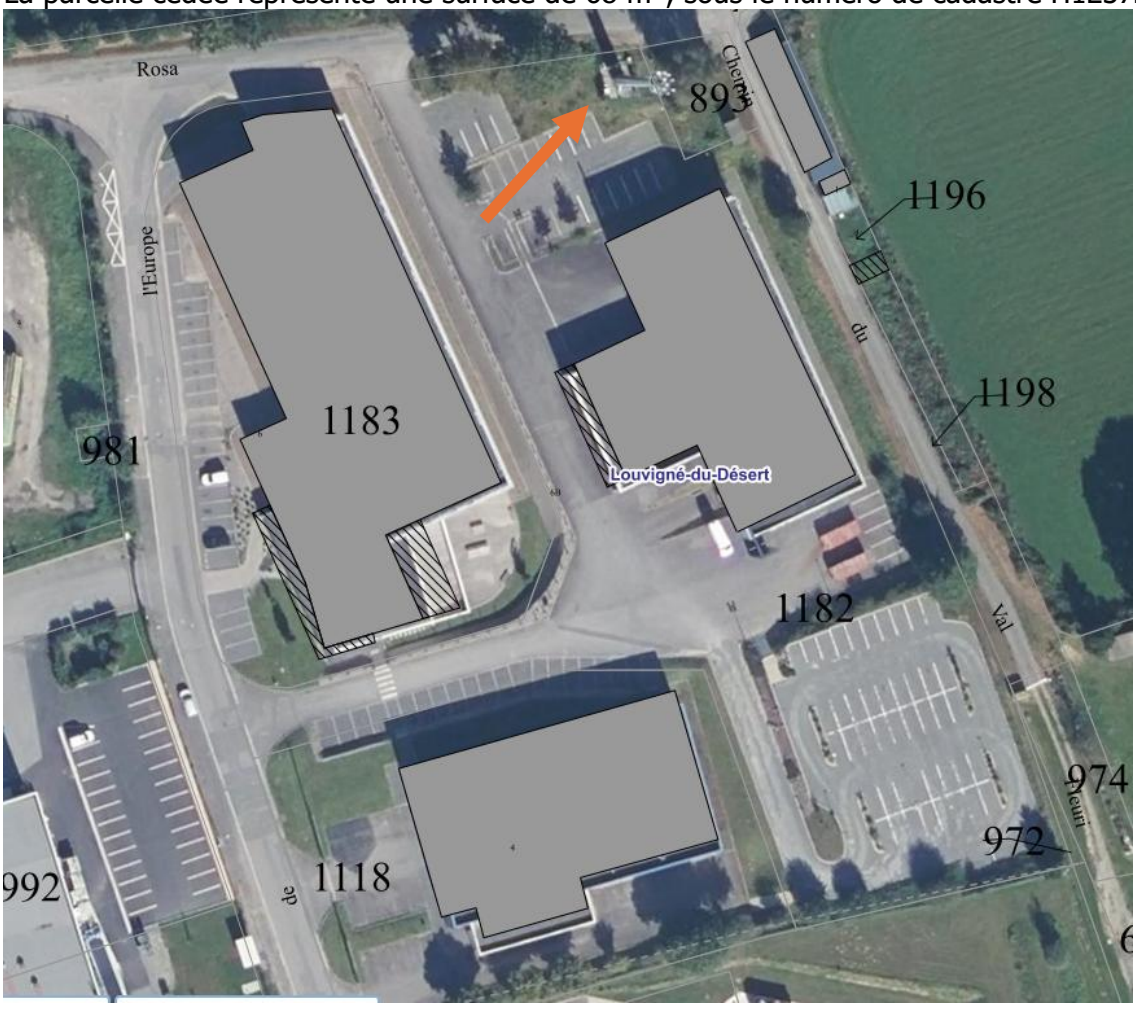
Un contrat pour l'exploitation de l'antenne relais est en cours entre la mairie de Louvigné du Désert et un opérateur.

Lors du renouvellement du contrat en 2025, la propriété de la parcelle a été questionnée et il s'avère que la commune de Louvigné du Désert n'est pas propriétaire de la parcelle accueillant l'antenne-relais.

En effet, le découpage cadastral au niveau de l'équipement prête à confusion, l'antenne étant située en limite de parcelle. Aussi, la commune est propriétaire de la parcelle adjacente (H893), présentant un découpage correspondant à l'emprise de l'antenne-relais.

Afin de régulariser la situation, Fougères Agglomération et la ville de Louvigné du Désert ont convenu que Fougères Agglomération cède la parcelle correspondant à l'emprise de l'antenne-relais à la commune de Louvigné du Désert.

La parcelle cédée représente une surface de 68 m², sous le numéro de cadastre H1237.



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_075-DE

Fougères Agglomération **2026.075**

La cession de ce terrain est au prix de 300 € HT. Le prix est hors frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux, à la charge de l'acquéreur.

Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 17/02/2026.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la présente vente au profit de la commune de Louvigné du Désert selon les conditions exposées ci-dessus,
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU